

Bulletin du Séminaire de la Très Sainte Trinité

- Mai 2020 -

Par Mgr Donald J. Sanborn.

Most Holy Trinity Seminary Newsletter, Mai 2020.

EtudesAntimodernistes.fr, Septembre 2020.

*Après avoir donné des nouvelles du projet d'installation du séminaire dans le nord-est des États-Unis, à cause du nombre croissant des séminaristes et du manque de place, et après avoir annoncé un voyage en France (maintenant repoussé), Mgr. Sanborn expose ici la ligne de conduite de son Institut quant à la distribution des sacrements. En voici la traduction. Les principes et règles expliqués ici sont ceux contenus dans le *Directoire Pastoral de l'Institut Catholique Romain*.*

[Donner et recevoir les sacrements après Vatican II]

Bien chers fidèles,

Notre Ligne de conduite concernant la distribution des sacrements. Les prêtres de l'Institut Catholique Romain (l'ICR) ont une ligne de conduite stricte en ce qui concerne la distribution des sacrements, position que je voudrais expliquer puisqu'elle peut paraître dure à certains.

Pour que les sacrements soient donnés légalement, il est nécessaire que le prêtre ait reçu de l'évêque du diocèse la *juridiction sacramentelle*. A son tour, l'évêque du diocèse, pour exercer légalement son ministère, doit être en communion avec le Pontife romain. Il est donc facile de voir qu'il y a un ordre hiérarchique direct allant du pape au simple prêtre en passant par l'évêque.

Les mots de « juridiction sacramentelle » désignent cette autorisation de distribuer les sacrements donnée par la hiérarchie de l'Église au prêtre.

Alors, comment justifions-nous le fait que nous donnions les sacrements à une époque où il n'y a ni pape, ni évêque du diocèse à cause de leur adhésion à la promulgation d'une nouvelle et fautive religion ?

Notre justification s'appuie sur le principe d'*épikie* (mot grec qui veut dire *équité*). L'*épikie* est un principe connu chez les moralistes¹ ; il s'exprime ainsi : en l'absence du législateur, on peut estimer l'esprit du législateur, de telle sorte qu'on juge que celui-ci permettrait quelque chose de raisonnable, mais pour lequel en temps normal on doit demander la permission.

Un exemple classique serait celui d'un séminariste dominicain qui trouve dans une librairie un livre dont il a besoin et qui est difficile à trouver. Ne pouvant pas contacter son supérieur, il présume raisonnablement que son supérieur lui donnerait la permission d'acheter le livre en question s'il était présent.

On voit donc qu'il y a deux conditions nécessaires pour utiliser l'*épikie* : (1) que l'acte que nous voulons accomplir soit raisonnable, puisqu'on ne pourrait se servir de l'*épikie* pour quelque chose d'absurde, de nocif ou hors de propos ; (2) que le législateur soit absent, c'est à dire que pour une raison ou une autre, on ne puisse avoir recours à lui.

La loi ultime qui justifie tout notre apostolat en ce temps de prise de pouvoir de la hiérarchie par

1 L'*épikie* est une partie de la vertu de justice par laquelle, en l'absence du législateur et dans des circonstances non prévues par le législateur, nous appliquons la loi non selon la lettre mais selon l'esprit de la loi. (Note du traducteur)

les modernistes, est un adage bien connu de l'Église catholique : *Le salut des âmes est la loi suprême* [*Salvatio animarum suprema lex*]. Comme le dit l'adage, toutes les lois de l'Église s'inclinent devant cette belle et grande loi ; c'est en effet le motif et l'âme de toutes les lois inférieures de l'Église. Car l'Église existe pour le salut des âmes et pour aucune autre raison. Cet adage reflète l'essence même de l'Église et le motif même de l'Incarnation et de la Crucifixion du Christ. Personne ne peut le nier.

Nous menons un apostolat contraire à celui du Novus Ordo². Et nous le faisons uniquement par ce que le Novus Ordo constitue une rupture substantielle avec le passé. Ce n'est pas le Catholicisme romain, mais une nouvelle religion qui nous est imposée. C'est le modernisme, condamné par saint Pie X comme « le rendez-vous de toutes les hérésies », qui a montré ses origines perverses par la perte de foi et les mœurs dévastateurs parmi les catholiques depuis le concile Vatican II. « L'Église catholique actuelle » n'a rien à voir avec l'Église catholique d'avant Vatican II.

Elle ne peut pas être un moyen de salut parce que c'est une fausse religion, mais c'est au contraire un moyen de damnation. Pour cette raison tout doit être mis en place pour assurer la survie de la vraie foi qui est l'unique moyen de salut. Ce principe déjà cité (*Le salut des âmes est la loi suprême*) justifie donc les mesures que nous prenons, ce « contre-apostolat » que nous menons.

Du principe que 'Vatican II et ses réformes sont rupture et non continuité', nous concluons qu'il est impossible que la hiérarchie qui dit être la hiérarchie catholique ait, de fait, le pouvoir d'enseigner, de diriger et de sanctifier l'Église. Du principe que 'le salut des âmes est la loi suprême', nous concluons que, pour assurer la préservation de la vraie foi, de la validité de l'épiscopat et de la prêtrise, la vraie messe et les sacrements, la vraie doctrine et la véritable discipline catholiques, il est nécessaire et donc justifié d'accomplir un ministère sacramental et pastoral complet.

Une personne raisonnable qui admet nos principes – que Vatican II constitue une rupture et que le salut des âmes est la loi suprême – ne peut pas contester la légalité de ce que nous faisons.

Pourquoi refusons-nous les sacrements à ceux qui assistent aux messes *una cum* ? Il est absolument nécessaire que ceux qui font appel à nous pour les sacrements comprennent que le Novus Ordo est une nouvelle religion parce que le fondement de la légitimité de notre apostolat est justement de donner les sacrements à ceux qui ont fuit le Novus Ordo comme on fuirait une fausse religion. Autrement ils n'ont aucune raison de venir à nous pour recevoir les sacrements, et nous n'avons aucune raison de leur donner les sacrements.

Si quelqu'un considère la religion Novus Ordo comme la vraie foi, comme une continuité homogène du catholicisme d'avant Vatican II, alors cette personne n'a aucune raison de venir à nous pour les sacrements. Ce serait en effet un péché mortel pour cette personne puisque nous donnons les sacrements au mépris de l'ordre de la personne qu'elle regarde comme pape. Elle doit considérer notre apostolat schismatique, « érigeant un autel contre l'autel de l'évêque local », acte qui est toujours considéré schismatique.

À l'inverse, si quelqu'un considère la religion Novus Ordo comme une déviation substantielle du catholicisme romain, il est logiquement obligé de dire qu'il est impossible que ces « papes » qui ont promulgué cette nouvelle religion soient en fait des papes catholiques.

Dans l'ordre pratique, donc, si quelqu'un vient à nous pour recevoir les sacrements, nous devons attendre de cette personne :

- qu'elle soit convaincue que le Novus Ordo n'est pas la religion catholique ;
- qu'elle adhère à la conclusion nécessaire et logique, à savoir que les papes modernistes ne peuvent pas être de vrais Papes.

Si cette personne croit que le Novus Ordo est la religion catholique, alors elle ne vient pas à nous pour les bonnes raisons. Il se pourrait qu'elle trouve que notre liturgie est plus digne et plus révérencieuse. Mais un tel motif n'est pas suffisant pour établir un contre-apostolat à celui du Novus Ordo. Par conséquent un prêtre traditionaliste ne pourrait pas donner les sacrements sur ce motif ; ce

² Les mots « Novus Ordo » désigne les modernistes et plus exactement la nouvelle religion imposée par la hiérarchie moderniste. (Note du traducteur)

serait objectivement un péché mortel.

Si la personne croit que le Novus Ordo n'est pas la religion catholique mais pense que les papes modernistes sont de vrais Papes, ce serait alors un illogisme grave et même une hérésie implicite, à savoir que le Pontife Romain puisse imposer ou même permettre que l'Église entière adhère à de fausses doctrines, à une liturgie erronée et pernicieuse, ainsi qu'à une discipline peccamineuse. Car admettre cela serait contredire le dogme de l'indéfectibilité de l'Église catholique.

De plus, ceux qui participent activement à une messe *una cum* affirment publiquement, *en dépit de ce qu'ils pensent intérieurement sur Bergoglio*, que François est de fait le véritable Pontife Romain, le Vicaire de Jésus-Christ sur terre, possédant la juridiction universelle d'enseigner, de gouverner et de sanctifier les fidèles de l'Église catholique. Ils ne peuvent pas soutenir que la religion qu'il a promulguée à toute l'Église soit une fausse religion, et en même temps affirmer qu'il soit un vrai pape. Car cela serait nier le dogme de l'indéfectibilité.

Par conséquent, il serait inconséquent et incohérent que ces personnes viennent à nous pour recevoir les sacrements. Si elles étaient conséquentes et cohérentes, elles iraient demander les sacrements aux prêtres Novus Ordo. **Si Bergoglio est votre pape, alors c'est à lui que vous devriez demander les sacrements.**

De plus, ceux qui participent activement à la messe *una cum* d'un prêtre traditionaliste (par exemple, de la FSSPX) déclarent à tout le monde qu'ils sont d'accord avec la position *reconnaître et résister*³, qui est une doctrine non-catholique et implicitement hérétique. Ils font ainsi scandale en allant à la messe *una cum*.

C'est pour ces raisons, à savoir l'inconséquence et l'incohérence ainsi que le scandale que nous ne donnons pas les sacrements à ceux qui vont à la messe *una cum*. Car l'incohérence est toujours un signe d'erreur. La raison droite, au contraire, est claire, simple et sans contrainte précisément à cause de sa cohérence. Mais l'incohérence est une erreur ; et une erreur dans l'ordre morale est toujours un péché.

Il est donc objectivement peccamineux que ceux qui aillent à la messe *una cum* nous demandent les sacrements, et il est de même objectivement peccamineux que nous leur donnions les sacrements.

Objection : En ce temps de confusion, pourquoi ainsi pénaliser les gens qui n'y comprennent pas grand-chose et qui essaient simplement d'être de bons catholiques ?

Réponse : Nous faisons des exceptions pour les gens qui ne connaissent pas ces principes, mais nous ne les laissons pas les ignorer. Si un tel cas se présente nous prenons les personnes à part pour leur expliquer les règles pour donner les sacrements. S'il persistent à aller à la messe *una cum*, alors nous leur refuserons les sacrements. Mais je veux ici, insister sur le fait que le refus des sacrements se base sur le fait qu'il n'y a pas de raison valable de leur donner les sacrements ; *et cela ne revient pas à dire qu'ils ne sont pas catholiques ou que ce sont des pécheurs publics.*

Expliquons cela d'une autre façon. Tout catholique baptisé a le droit de recevoir les sacrements. Cela est vrai. Mais il est aussi nécessaire qu'il soit suffisamment instruit pour pouvoir exercer ce droit. Il doit accepter les enseignements donnés ou alors il ne peut pas recevoir les sacrements. De la même façon, les instructions que nous donnons à nos fidèles ne sont pas les opinions personnelles de Mgr. Sanborn, mais sont des principes moraux qui découlent directement de la foi catholique.

Voici encore une autre façon d'expliquer les choses. Notre mission comme prêtres et évêques n'est pas de s'occuper des fidèles du Novus Ordo, c'est-à-dire, de ceux qui ont embrassé la nouvelle religion. Notre mission concerne uniquement ceux qui comprennent que la nouvelle religion est fausse et qu'il faut avoir recours à des prêtres qui rejettent cette nouvelle religion. Mais si, en assistant à la

3 *Reconnaître et Résister* (R&R) : la position qui consiste à reconnaître les papes modernistes comme de vrais Papes, Vicaires de Jésus-Christ, et en même temps leur désobéir habituellement et continuellement, comme si on pouvait se passer d'obéir au pape pour faire son salut, comme si on était juge de ce que le pape nous enseigne. C'est la position de la FSSPX et de la « Résistance » en générale, qui porte bien son nom pour cela. Pour plus d'info sur la position R&R, voir <http://www.etudesantimodernistes.fr/r-et-r.html> (Note du traducteur)

messe *una cum*, vous affirmez que Bergoglio est pape, vous affirmez aussi implicitement que sa nouvelle religion est la foi catholique. Il n'y a donc pas de raison de venir nous demander les sacrements et il n'y a pas de raisons pour nous de vous les donner. Encore une fois, **si Bergoglio est votre pape, alors allez lui demander les sacrements.**

Je dois ajouter ici qu'adhérer aux papes de Vatican II comme à de vrais papes conduit nécessairement au désir d'être reconnu et régularisé par eux. C'est pour cela que Mgr. Lefebvre, bien que dénonçant de façon répétée la nouvelle religion de Vatican II comme une fausse religion continua néanmoins d'essayer d'obtenir la reconnaissance de sa fraternité comme une institution légitime par la hiérarchie moderniste. Par exemple, aux consécration de 1988 où il dénonça dans son sermon la religion *Novus Ordo*, il affirma aux journalistes après la cérémonie que dans cinq ans le Vatican et la fraternité seraient réconciliés. *Car il est impossible qu'un catholique s'écarte et/ou désobéisse habituellement au pape et reste catholique.* Admettre que ces gens sont papes c'est créer un centre de gravité pour les catholiques, centre de gravité qui les attirera à se soumettre et à entrer en communion avec eux.

Ainsi donc, la présence du nom de François dans le canon d'une messe traditionnelle (FSSPX) crée une attraction fatale vers les destructeurs de la foi catholique. Ce nom dans le canon est une reconnaissance implicite de la nouvelle religion comme étant le catholicisme romain.

Résumé et conclusion. Le principe qui justifie l'apostolat non autorisé des prêtres traditionalistes est que Vatican II et ses réformes constituent une rupture avec le catholicisme. Ce principe est la seule cause justifiant les fidèles à demander les sacrements aux prêtres traditionalistes exerçant un apostolat non autorisé. Puisqu'une rupture d'avec le catholicisme de la part de la hiérarchie nous montre avec certitude et nécessité qu'elle n'est pas la vraie hiérarchie catholique, à cause du dogme de l'indéfectibilité, alors il est nécessaire aussi que les fidèles tout comme le clergé considère cette hiérarchie *Novus Ordo* comme une fausse hiérarchie.

Garder le mouvement traditionaliste dans le droit chemin. Certains pourront dire que notre ligne de conduite est trop dure, que l'important est que les fidèles aient accès à la vraie messe et aux vrais sacrements. Il n'y pas lieu de s'inquiéter de telles considérations théologiques.

Une telle attitude *qui prévaut aujourd'hui parmi le clergé et les fidèles* est très dangereuse. Elle est implicitement basée sur une hérésie, à savoir que la foi catholique peut se passer de pape. Une telle attitude suscita en son temps le grand schisme d'Occident, quand il y eut deux, puis trois papes. Les erreurs concernant la papauté, son rôle et sa nécessité se répandirent. La conséquence en fut le conciliarisme, promu par les participants du concile de Constance en 1415, qui affirme qu'un concile général est au-dessus du pape.

Pierre d'Ailly (1351-1420) est un théologien de l'Université de Paris, plus tard cardinal. Il formula l'idée que seule l'Église universelle est infaillible et que chaque Église particulière (chaque diocèse) peut errer, l'Église de Rome incluse. Il dit que le pape peut se tromper et s'est trompé plus d'une fois. Il donnait comme exemple l'erreur de saint Pierre repris par saint Paul. Ce même Pierre d'Ailly est l'auteur du conciliarisme dont nous venons de parler.

La Fraternité Saint Pie X a répété cette même doctrine qui est objectivement hérétique. Leur théorie concernant le magistère ordinaire universel est précisément que le pape et tous les évêques du monde puissent se tromper en enseignant la doctrine ; l'Église universelle rejettera simplement ces enseignement comme faux. Cela revient à dire que l'assistance du Saint-Esprit pour enseigner la doctrine n'a pas été donné aux apôtres et à leurs successeurs dans la hiérarchie, mais à l'Église universelle qui « trie » et « discerne » ainsi dans le magistère ce qui est vrai de ce qui est faux.

Un contemporain de d'Ailly, Jean Charlier de Gerson (1363-1429) aussi théologien et recteur de l'Université de Paris disait que le droit de corriger et même de déposer le souverain Pontife appartenait non seulement à un concile général, mais à l'Église universelle. Je mentionne ici ces choses car il s'agit exactement de l'approche du cardinal Burke et de ceux qui le suivent, à savoir que selon eux il est

légitime de corriger le pape quand il se trompe, et pire encore, que cette correction du pape est suffisante pour sauvegarder l'indéfectibilité de l'Église. Cela signifie implicitement que et l'infaillibilité et l'indéfectibilité se trouvent ailleurs que dans la hiérarchie enseignante de l'Église catholique. Cela, c'est du protestantisme. Les protestants disent que l'infaillibilité se trouvent dans l'Écriture Sainte et non dans l'Église enseignante, ce qui a pour résultat que chacun est libre d'interpréter l'Écriture comme bon lui semble, avec l'aide du Saint-Esprit. La conséquence logique et historique est la multiplication d'innombrables sectes protestantes, chacune avec une interprétation différente, mais chacune réclamant à grands cris être assistée du Saint-Esprit.

Je donne ici ces exemples pour expliquer à nos fidèles pourquoi nous sommes inflexibles en ce qui concerne la bonne doctrine et les bonnes pratiques pastorales requises pour les sacrements. Aujourd'hui, le mouvement traditionnel doit être le gardien de la doctrine catholique, puisque la plupart des catholiques vont perdre la foi à cause de Vatican II. Par conséquent il est essentiel que nous ne tombions pas dans des erreurs nous-mêmes alors que nous essayons d'éviter celles des modernistes.

Dans ce temps d'occupation moderniste, les fidèles ne doivent pas perdre de vue le rôle et les prérogatives du pape. Le pape, comme pape, a une relation essentielle à la vérité. Il doit être *la règle vivante de la foi*, comme ont fait remarqué le cardinal Billot et d'autres. S'il ne remplit pas cette tâche, il ne remplit pas sa fonction de pape. Il faut en conclure que les catholiques qui font face à l'enseignement hérétique d'un pape, ne doivent pas se contenter de vivre avec lui en ignorant ses erreurs, ou en les corrigeant, mais doivent le rejeter, parce que, quand il impose des doctrines contraires à la foi catholique, il montre qu'il n'a pas le pouvoir du Christ pour enseigner, régir et sanctifier l'Église. Par analogie, les brebis s'enfuient à la vue d'un loup revêtu des habits du berger, dès qu'elles découvrent que c'est un loup.

Autrement dit, un pape qui erre doctrinalement, n'est pas seulement un « mauvais pape », ou un pape que l'on doit corriger, mais il n'est aucunement pape. C'est l'importance de la fonction du pape qui impose cette conclusion.

Sincèrement vôtre dans le Christ,
Mgr. Sanborn